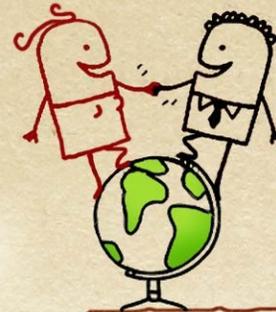




# La réduction à la source, un principe de base à adopter !



## GUIDE À L'INTENTION DES INDUSTRIES, DES COMMERCE ET DES INSTITUTIONS (ICI) DU BAS-SAINT-LAURENT

La réduction à la source se définit comme « toute action permettant d'éviter de générer des résidus lors de la fabrication, de la distribution et de l'utilisation d'un produit » (RECYC-QUÉBEC).

Synonyme de « prévention de la production de déchets », la réduction à la source est la **première solution** à considérer en vue d'améliorer la gestion des matières résiduelles, car elle

- optimise l'utilisation des ressources naturelles,
- réduit la consommation énergétique et les besoins en transports,
- réduit la production de matières résiduelles à gérer, dont les déchets,
- permet des économies substantielles.

Le réemploi, le recyclage et la valorisation s'ajoutent ensuite à votre système de gestion pour détourner les matières résiduelles qui ne pouvaient pas être réduites à la source.

La réduction à la source peut s'effectuer de différentes façons et à plusieurs étapes d'une chaîne de production. Par exemple, certaines interventions peuvent être préventives et viser la réduction de l'usage de certaines matières premières et de l'impact environnemental d'un produit au fil de son cycle de vie. Des actions en matière d'écoresponsabilité peuvent aussi être envisagées, comme minimiser le recours à l'emballage et réduire la vente ou l'acquisition de biens de faible qualité.

Dans certains cas, une activité de réduction à la source peut être une simple campagne de sensibilisation, par exemple l'affichage de la procédure d'impression recto verso à côté des imprimantes de l'établissement ou l'inclusion d'une fiche éducative sur la boîte à lunch écologique dans l'enveloppe du chèque de paye des employés. Plusieurs autres mesures à instaurer dans les milieux de travail sont présentées au verso de ce document.

Pour en savoir davantage sur la gestion des matières résiduelles au Bas-Saint-Laurent, la municipalité ou les organismes suivants peuvent être consultés :

**Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques**  
*Collectivités écologiques Bas-Saint-Laurent (Co-éco)*  
418 856-2628 / [www.co-eco.org](http://www.co-eco.org)

**Témiscouata**  
*Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata*  
1 866 789-RIDT / [www.ridt.ca](http://www.ridt.ca)

**La Mitis**  
*MRC de La Mitis*  
418 775-8445 / [www.lamitis.ca](http://www.lamitis.ca)

**La Matapédia**  
*MRC de La Matapédia*  
418 629-2053 / [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca)

**Rimouski-Neigette**  
*MRC de Rimouski-Neigette*  
418 724-5154 / [www.mrcrimouskineigette.qc.ca](http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca)

**Matane**  
*MRC de Matane*  
418 562-6734 / [www.mrcdematane.qc.ca](http://www.mrcdematane.qc.ca)

Des recommandations de lecture et des liens utiles sont également disponibles sur le site Internet du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent, [www.crebsl.com](http://www.crebsl.com), sous l'onglet « **Matières résiduelles** », à la page « **Industries, commerces et institutions** ».

# Quelques exemples d'activités de réduction à la source à instaurer dans un établissement ICI :

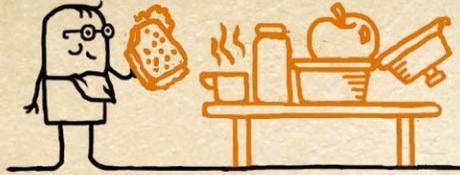
## ACHAT ET VENTE DE PRODUITS

- Établir des directives d'achats qui encouragent la prévention de la production de déchets (ex. : durabilité, potentiel de réutilisation, qualité)
- Louer, au lieu d'acheter, de l'équipement qui n'est utilisé qu'occasionnellement (ex. : voitures, projecteurs, outils spécialisés)
- Se procurer ou produire de la marchandise sans emballage ou avec un emballage minimal
- Acheter des produits en grand format plutôt qu'en format individuel
- Utiliser des fournitures de bureau remises à neuf



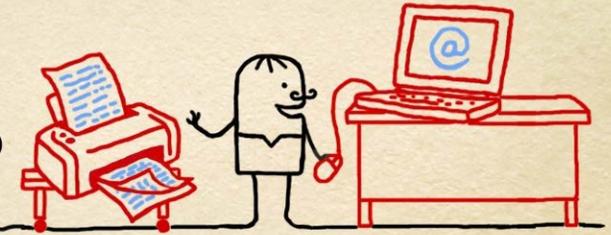
## PAUSES AU TRAVAIL

- Sensibiliser la clientèle et/ou les employés à la « **boîte à lunch écologique** » (par exemple, employer des contenants réutilisables, éviter les portions individuelles, etc.)
- Mettre de la vaisselle durable à la disposition des employés et/ou de la clientèle
- Installer des commodités pour pallier l'achat de bouteilles d'eau (ex. : pichet, fontaine, refroidisseur, etc.)
- Ajuster les portions de nourriture de la cafétéria en fonction des besoins (ex. : petite, moyenne ou grande portion)



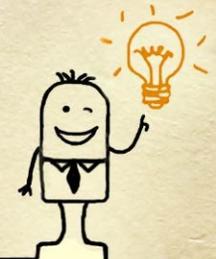
## COMMUNICATIONS

- Éviter autant que possible la production de matériel publicitaire et limiter la liste d'envoi
- Photocopier et imprimer des documents recto verso
- Installer un système permettant de tenir des réunions sans papier (par exemple, faire la projection de l'ordre du jour)
- Utiliser le courriel et un service de partage de documents en ligne le plus souvent possible
- Éditer le bulletin d'information en format électronique



## TRAVAUX SUR LE TERRAIN

- Privilégier l'herbicyclage (action de laisser le gazon sur place après la tonte)
- Composter les résidus de table des employés sur le terrain de l'établissement
- Utiliser les feuilles récoltées à l'automne comme matière brune dans un système de compostage ou laisser au sol les feuilles déchiquetées à l'aide d'une tondeuse



\* Exemples tirés de RECYC-QUÉBEC (2010), *Réduire à la source – État de situation et pistes d'action* et de Résiduction (2010), *Le guide Résiduction*.

L'établissement compte entreprendre ou a déjà instauré certaines de ces pratiques ? Si la réponse est oui, l'établissement est alors éligible au programme de reconnaissance « **ICI ON RECYCLE !** » de RECYC-QUÉBEC. De plus, à chaque année, une mention spéciale est octroyée aux établissements attestés ayant implanté une mesure novatrice de réduction à la source. Profitez dès maintenant de la visibilité offerte à l'établissement par ce programme tout en minimisant son impact sur l'environnement.

**ICI ON RECYCLE !**

ENGAGEMENT > MISE EN ŒUVRE > PERFORMANCE